

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2010**

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, GOYET, KOESSLER, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, ALIPHAT, ALBARELLO, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, COURNAC, KINDA.

Absents avec procuration :

Monsieur DUTHOIT donne procuration à Monsieur KOESSLER
Madame CARDE donne procuration à Madame DE RIVAS
Madame DE FIGUEIREDO donne procuration à Madame LIBES
Monsieur LE BAUT donne procuration à Madame ALIPHAT
Monsieur SANTOS donne procuration à Monsieur LUCCHINI
Madame FRANÇOIS donne procuration à Madame CUENCA

Madame QUAGLIATA est nommée secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2010 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Pour

Lecture est donnée des décisions n°10.01 à 10.10.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°11 – Finances communales – Débat sur les orientations budgétaires 2010

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2010 présentées par Monsieur le Maire.

DCM N°12 – Finances communales – Budget Principal – Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables sur exercices antérieurs

A L'UNANIMITE,

DECIDE l'admission en non valeur des titres de recettes émis sur les exercices 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 sur le budget principal pour un montant de 1 318,82 €.

PRECISE toutefois que cette mesure comptable n'empêche pas le recouvrement de la somme due si la solvabilité du débiteur venait à être reconnue.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°13 – Cimetière du Crépon Ouest – Fixation du prix de vente des caveaux réalisés à l'initiative de la commune

A L'UNANIMITE,

FIXE le prix de vente unitaire des caveaux réalisés à l'initiative de la commune ainsi qu'il suit :

- Caveau 2/3 places : 1 966,25 € HT ramené à 2 351,65 € TTC
- Caveau 4/6 places : 2 266,25 € HT ramené à 2 710,43 € TTC.

DIT que la recette sera inscrite au budget de chaque exercice considéré.

**DCM N°14 – Copropriété Place Neuve – Désignation d'un représentant au Conseil syndical
Participation financière de la Commune aux travaux
d'entretien et de rénovation de la copropriété**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la désignation de Monsieur le Maire en qualité de Président du Conseil Syndical.
S'ENGAGE à honorer les charges communes et les frais relatifs aux travaux d'entretien et de rénovation du bâtiment "Place Neuve" qui seront présentés par le Conseil Syndical de la copropriété.
DIT que la dépense sera inscrite au budget de chaque exercice considéré.

**DCM N°15 – Convention portant réalisation d'une mission de professionnalisation
des jeunes et adultes dans le cadre de chantiers à caractère pédagogique
Association "Les Chantiers du Pays Martégal"**

A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'association "Les Chantiers du Pays Martégal" domiciliée Place du Docteur Granier 13500 Martigues à intervenir sur le territoire communal pour la réalisation d'une mission de professionnalisation des jeunes et adultes dans le cadre de chantiers à caractère pédagogique.
PRECISE que ces chantiers se dérouleront sur divers sites géographiques du territoire communal.
INFORME que le suivi et la supervision des travaux seront assurés par les Services Techniques Municipaux de la Commune de Saint Mitre les Remparts.
DIT que cette prestation sera réalisée à titre gracieux.
DIT que les matériaux et fournitures nécessaires à l'exécution des travaux seront fournis à l'Association par la Commune de Saint Mitre les Remparts.
PRECISE que la convention est conclue pour une durée de 3 ans à la date de signature.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants correspondant aux travaux à exécuter.

**DCM N°16 – Travaux d'isolation thermique dans les bâtiments communaux
Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre
des travaux de proximité – Exercice 2010**

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- L'isolation thermique dans les bâtiments communaux

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 64 691,81 € HT soit 77 371,40 € TTC.
DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours compte 2313.

**DCM N°17 – Rénovation de l'éclairage public
Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre
des travaux de proximité – Exercice 2010**

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- La rénovation de l'éclairage public

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 76 086,96 € HT soit 91 000 ,00 € TTC, ramené à 75 000 € HT, montant des travaux plafonné par le Conseil Général.
DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours compte 2315.

**DCM N°18 – Création d'un local de rangement et de stockage de matériel de sport au gymnase
Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre
des travaux de proximité – Exercice 2010**

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- La création d'un local de rangement et de stockage de matériel de sport au gymnase.

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 72 000 € HT soit 86 112 € TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours compte 2313.

**DCM N°19 – Requalification de l'entrée de Ville Sud avec la création
d'un muret de soutènement sur l'avenue Marius Fournier
Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre
des travaux de proximité – Exercice 2010**

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- La requalification de l'entrée de Ville Sud.

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 71 445 € HT soit 85 448,22 € TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours compte 2315.

DCM N°20 – Cession à titre onéreux d'un véhicule des Services Techniques Municipaux

A LA MAJORITE,

CEDE par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 Absentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" à titre onéreux à la Société A.L.T. Services, un véhicule Ford Transit Diesel Année 1996 pour un montant de 3 000€.

DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°21 – Personnel communal – Transformation d'emplois dans l'intérêt du service public

A L'UNANIMITE,

PROCEDE dans l'intérêt du service public à la transformation des emplois ci-après :

* *Filière Administrative*

Catégorie C

- un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet (IB 298/413)

en

- un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (IB 299/446)

* *Filière Technique*

Catégorie C

- un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet (IB 298/413)

en

- un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (IB 299/446)

PRECISE que ces mesures prendront effet au 1^{er} mars 2010.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°22 – Municipalité – Frais de mission du Maire, adjoints et conseillers municipaux

A LA MAJORITE,

ADOpte par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" le principe de remboursement des frais engagés pour une mission le 25 février 2010 par le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux dont la liste figure en annexe.

DIT que ces frais seront remboursés sur la base du prix du billet de train TGV 2^{ème} classe (Aix TGV/Paris - Aller Retour) sur présentation d'un état de frais.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La séance est levée à 19h.40.

Le Maire,

Christian BEUILLARD